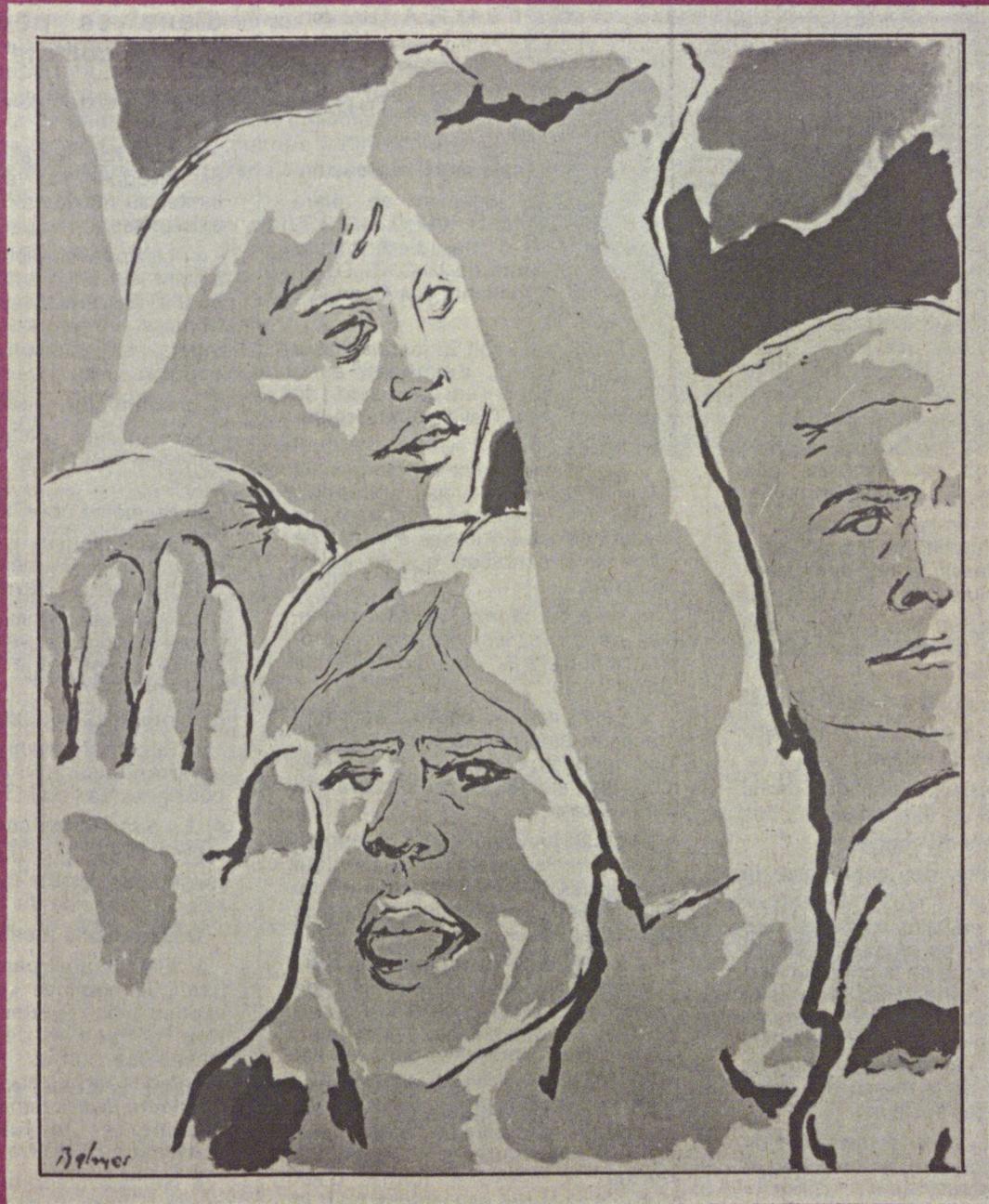




N° 235 JUILLET-AOUT 1976 Prix : 0,50 F

Afin de faire aboutir nos revendications
Et pour la victoire
du socialisme autogestionnaire



**TRADUISSONS DANS NOS LUTTES
LES ACQUIS DU 37^e CONGRÈS CFDT**

LA ROCHELLE : les raisons du conflit des métallos

Pendant plus de deux mois, 4 800 métallurgistes de La Rochelle avec leurs organisations syndicales et notamment la C.F.D.T., se sont opposés au patronat local qui refusait de négocier leurs revendications. Un long et dur conflit, puisque c'est pour la grève totale que les travailleurs se sont prononcés à une très large majorité. A La Rochelle comme ailleurs, le patronat a, dès le départ, annoncé la couleur : refus catégorique de rencontrer les syndicats, envoi de la police, assignations au tribunal...

Qui sont ces métallos, et pourquoi se sont-ils battus ?

4 800 travailleurs venus de 9 entreprises locales, qui se battent sur une plate-forme commune, cela mérite d'être signalé.

Neuf entreprises, qui sont : Alsthom, Chantiers Navals, STIMA, C.I.T. Alcatel, S.C.A.N., SEMAT, SO-PERA, Peinture Navale, Tasker.

Une plate-forme intersyndicale C.F.D.T.-C.G.T. et commune aux 4 800 métallos est élaborée. Elle comporte, pour l'essentiel, les points suivants :

- arrêt immédiat de l'application de l'accord classifications et réouverture des négociations à l'U.I.M.M.,
- augmentation des salaires : 150 F uniformes + 2 % d'amélioration du pouvoir d'achat,
- valeur du point à 14,80 F,
- retour à la semaine de 40 heures, sans perte de salaire,
- respect et extension des droits syndicaux,
- 5^e semaine de congés,
- amélioration des conditions de travail.

Certes, les métallos rochelais supportent de plus en plus difficilement les conséquences de la crise sur leur salaire et pouvoir d'achat. Mais cette situation est d'autant plus intolérable dans cette région (Poitou-Charentes) qui se situe à l'avant-dernier rang en ce qui concerne le niveau des salaires et avantages sociaux :

- un ouvrier qualifié travaillant de 42 à 43 heures par semaine gagne 1 700 F par mois,
- un même ouvrier avec 13 années d'ancienneté touche 2 000 F par mois...

Quelques étapes de ce dur conflit

- Le 21 avril : les travailleurs d'Alsthom décident la grève totale, suivis une semaine plus tard par le personnel des 8 autres entreprises.

- Le 27 avril : rencontre avec la Chambre patronale qui propose le prix du point à 9,40 F. A cette rencontre, pendant une heure et demie de suspension de séance, les patrons locaux téléphonent à leurs Directions Générales et à l'U.I.M.M. C'est le blocage.

• Blocage mais aussi répression

Le 30 avril, jugement en référé pour 20 militants C.F.D.T.-C.G.T. d'Alsthom. Le 6 mai, c'est le tour pour 17 militants de la C.I.T. Le 20 mai, pour 25 militants des Chantiers Navals.

- Le 13 mai : soit 22 jours après le début du conflit, s'engagent enfin des discussions en présence de l'Inspecteur du Travail. Sans résultat.

- Le 17 mai : aux rencontres du 17 mai, entreprise par entreprise, toutes les directions déclarent ne vouloir discuter que des avances de salaires, à condition que le travail reprenne.

- Vote du 18 mai : après 4 semaines de grève, les métallos se prononcent à 70 % pour continuer la grève totale.

- Le 24 mai : le pouvoir vient renforcer le patronat. Environ 600 gardes mobiles et C.R.S., ont rendu possible l'embauche progressive à la C.I.T.-Alcatel.

- Le 1^{er} juin : échec de la réunion de la commission de conciliation qui décide des réunions successives de cette même commission entreprise par entreprise.

- Le 8 juin : les métallos en lutte décident de reprendre le travail et de continuer l'action sous d'autres formes. A l'heure où ces lignes sont écrites, des débrayages dans les entreprises se poursuivent.

Victimes de l'intransigeance patronale, les travailleurs, après deux mois de grève totale, sont conduits à décider de nouvelles formes d'action. Ce n'est pas une victoire pour le patronat local, car la combativité des métallos n'est en rien émoussée et leur détermination toujours intacte.

En ce qui concerne la C.F.D.T., qui tout au long de ces semaines a su maîtriser ce conflit, et mettre à l'action les métallos grévistes, elle a invité ses militants à tirer les enseignements de cette première étape de l'action.

Déjà quelques éléments d'analyse peuvent être pris en compte

1) Le contexte économique et politique

- La crise (inflation, chômage...) est invoquée par le patronat pour limiter au maximum les charges des entreprises.

- Les pouvoirs publics, en manifestant leur impuissance à arbitrer le conflit, en céder aux pressions patronales (forces de police) ont démontré la collusion gouvernement patronat.

2) Les structures des entreprises

- le groupe Alsthom comprend plusieurs usines et dépend de la C.G.E.,

- de même pour la C.I.T. Alcatel,
- les Chantiers Navals (S.A.R.L.) dépendent de la même holding que les chantiers du Havre,

d'où une interdépendance des entreprises dont les véritables responsables échappent à tout contact, à tout contrôle.

3) L'organisation patronale

- Elle s'est structurée, présentant un front commun, prenant des consignes de l'U.I.M.M.

4) La plate-forme commune

Elle n'avait pas un caractère démagogique mais s'est heurtée à un refus de principe du patronat.

Deux raisons à cela :

- Elle n'entrant pas dans un cadre juridique habituel. Les patrons acceptaient de discuter d'une convention collective départementale, c'est-à-dire non sur des salaires ou avantages réels, mais sur des minis (peut-être aussi dans l'intention de désamorcer la lutte pour une convention collective nationale).

- Ne pas créer un précédent et ouvrir la porte à un alignement des revendications, des salaires et des accords d'entreprises d'une même branche professionnelle.

**AVEC LA F.G.M., DÉVELOPPONS L'ACTION
POUR UNE CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE POUR TOUS LES MÉTALLURGIESTES**

TRÈS NET SUCCÈS DE LA C.F.D.T. CHEZ RENAULT

Aux élections professionnelles dans plusieurs établissements de la Régie Renault (Automobile), la C.F.D.T. connaît une progression importante.

Ce très net succès n'est pas dû au hasard mais résulte bien du travail efficace réalisé par l'inter-C.F.D.T. et de l'action syndicale conduite par les différentes sections C.F.D.T. du groupe. Il marque la confiance accrue des travailleurs envers notre organisation qui a joué un rôle important lors du dernier conflit à la Régie et qui est présente en permanence sur les lieux de production pour défendre les droits des travailleurs face à l'arbitraire patronal. Ce résultat marque enfin l'adhésion croissante des salariés aux revendications et orientations avancées par la C.F.D.T.

Cette progression s'est faite en partie au détriment de la C.G.T., qui était et qui demeure la première organisation syndicale de la Régie malgré une forte érosion de ses positions. De multiples raisons pourraient être avancées pour expliquer ce recul de nos partenaires : une certaine hégémonie d'organisation majoritaire, des maladresses commises au cours du conflit notamment celle consistant à privilégier le rôle du parti communiste dans la conduite de la lutte... Mais en fait le rôle joué par la C.F.D.T. à l'intérieur du groupe constitue l'élément déterminant de l'analyse des suffrages obtenus par les candidats de notre organisation.

Enfin, il faut retenir que C.F.D.T. et C.G.T. rassemblent ensemble la presque totalité des suffrages exprimés alors que F.O. voit son audience réduite à peu de chose, les travailleurs ayant clairement sanctionné son attitude négative et ambiguë.

Le personnel de la Régie Renault s'est donc prononcé très majoritairement pour les deux organisations syndicales (C.F.D.T. et C.G.T.) qui impulsent l'action tout en manifestant une préférence plus importante que les années précédentes pour la C.F.D.T., pour son action, ses revendications, ses orientations, son sens de la démocratie...

Résultats et comparaisons

• RENAULT CLEON

• 1^{er} collège : inscrits 6 678, votants 4 826, exprimés 4 529.

- C.F.D.T. 1 560, 34,44 %, + 5,32 %, 8 sièges (+ 2).
- C.G.T. 2 579, 56,94 %, - 5,79 %, 13 sièges (- 1).
- C.F.T.C. 204, 4,52 %, - 1,66 %, 1 siège.
- F.O. 186, 4,10 %, - 0,86 %.

• 2^{er} collège : inscrits 1 050, votants 704, exprimés 662.

- C.F.D.T. 465, 70,24 %, + 30 %, 2 sièges.
- C.G.T. 128, 19,33 %, - 25,98 %.
- F.O. 69, 10,42 %, - 3,55 %.

• RENAULT FLINS

• 1^{er} collège : inscrits 17 840, votants 12 703, exprimés 11 381

- C.F.D.T. 4 568, 40,20 %, + 11,6 %.
- C.G.T. 5 227, 45,90 %, - 12 %.
- F.O. 1 586, 13,50 %, + 0,4 %.

• 2^{er} collège : inscrits 1 998, votants 1 449, exprimés 1 338

- C.F.D.T. 284, 21,22 %, + 8,41 %, 1 siège (+ 1).



— C.G.T.	356, 26,60 %, - 4,56 %, 1 siège (- 1).
— F.O.	163, 12,18 %, - 1,68 %.
— C.G.C.	535, 39,90 %, - 2,27 %.

• RENAULT CHOISY

• 1^{er} collège : inscrits 1 013, votants 881, exprimés 826

- C.F.D.T. 295, 35,71 %, + 9,81 %, 3 sièges (+ 1).
- C.G.T. 528, 63,92 %, - 10,18 %, 5 sièges (- 1).

• RENAULT - LE MANS

(Elections au comité d'entreprise le 15 juin)

1^{er} collège :

- 7 831 inscrits contre 8 240 en 1974,
- 6 835 exprimés contre 7 326 en 1974.
- La C.F.D.T. recueille 2 601 voix (38,12 %) contre 34,94 % en 1974 (+ 3,18 % et + 1 siège).

Pour les suppléants, la C.F.D.T. recueille plus de 41 % des voix et gagne un siège également (3 sièges au lieu de 2).

- La C.G.T. obtient 3 879 voix (57,10 %) contre 61,04 % et perd un siège (4 sièges au lieu de 5).
- F.O. obtient... 116 voix (1,70 %) contre 3,10 % et n'a aucun siège. Enfin la C.F.T.C., présente pour la première fois et présentant seulement un titulaire, obtient 208 voix soit 3,06 %.

2^{er} collège :

- 1 457 inscrits contre 1 340 en 1974 (+ 117),
- 1 096 exprimés contre 985 en 1974 (+ 111).

- La C.F.D.T. recueille 416 voix (37,95 %) contre 318 (32,28 %).

- La C.G.T. recueille 453 voix contre 518 malgré les 111 voix exprimées de plus.

- F.O. passe de 53 voix à 43. La C.G.C. progresse en recueillant 190 voix contre 84 il y a 2 ans.



37^e CONGRES UN PAS VERS DE NOUVEAUX SUCCES



LA CONFIRMATION DES ORIENTATIONS DE LA C.F.D.T.

Le 37^e congrès de la C.F.D.T. s'est déroulé à Annecy du 25 au 29 mai. Près de 1900 militants, mandatés par leurs syndicats, ont participé aux travaux.

Ce 37^e congrès a permis, démocratiquement, d'établir un bilan de l'action engagée, de sanctionner les orientations générales de la C.F.D.T. en matière d'analyse, de stratégie, de moyens d'action, de perspectives, et de dégager les options essentielles pour poursuivre une action efficace et responsable au cours des trois années à venir.

Très majoritairement, le congrès a confirmé la voie suivie par la C.F.D.T. ces dernières années, l'action qu'elle a impulsée, les décisions qu'elle a prises, les orientations qu'elle a définies.

Il faut donc retenir de ce congrès que dans leur majorité, les syndicats ont fait preuve de sérieux et de responsabilité en se prononçant en faveur des grandes lignes d'orientation générale élaborées démocratiquement dans la C.F.D.T. et en rejetant les analyses et la stratégie d'action émanant :

- d'une part, de groupuscules gauchistes. Ceux-ci ont voulu, à travers des syndicats (très minoritaires) proches de leurs thèses, faire prévaloir des positions extérieures à la C.F.D.T.,

- d'autre part, d'organisations syndicales diverses signataires d'un document de « contribution au débat » dont le contenu faisait apparaître des conceptions non débattues préalablement et se substituant à celles élaborées démocratiquement dans la C.F.D.T.

Ce congrès a eu le mérite de CLARIFIER nos positions, notre stratégie d'action, de PRÉCISER et D'ADOPTER DES OPTIONS CLAIRES permettant à la C.F.D.T. d'avancer vers de nouveaux succès pour la classe ouvrière, de poursuivre une action efficace, de se renforcer à travers son action de masse et de classe, de contribuer à la chute du système capitaliste et à l'instauration d'une société socialiste autogestionnaire.

Pour les avoir soutenues, la F.G.M.-C.F.D.T. se félicite de la confirmation de ces options par le 37^e congrès.



UNE ANALYSE, DES PERSPECTIVES ET UNE STRATÉGIE D'ACTION

Les positions adoptées lors de ce 37^e congrès constituent une base solide des acquis de la C.F.D.T. Ces acquis sont considérables et essentiels pour la conduite de notre action syndicale. Ils reposent sur :

- UNE ANALYSE de la situation actuelle, des méfaits du système capitaliste. Cela nous conduit à affirmer que notre lutte est une lutte de classe contre le capitalisme, sur tous les terrains où celui-ci est présent : politique, économique, social, idéologique et culturel.

- DES PERSPECTIVES. Le système actuel est en mesure de récupérer rapidement d'un côté ce qu'il a dû concéder de l'autre... Nous devons donc nous acheminer vers un autre type de société : le socialisme autogestionnaire qui permettra aux travailleurs d'avoir réellement « la parole » tout en supprimant les phénomènes d'exploitation, de domination et d'aliénation subis par la classe ouvrière.

- UNE STRATÉGIE D'ACTION à la fois spécifique et unitaire

- SPÉCIFIQUE en fonction de notre expérience, de notre dynamique d'action, de notre projet de

société afin de populariser nos propositions qui correspondent aux aspirations profondes des travailleurs,

- UNITAIRE pour renforcer la mobilisation des travailleurs et l'efficacité de l'action engagée, une unité qui repose sur le débat avec les travailleurs au cours de cette action, unité d'action au niveau syndical et union des forces populaires décidées à œuvrer en commun pour l'instauration d'une société socialiste et démocratique.

- DES MOYENS D'ACTION permettant de faire aboutir nos orientations

- par l'adhésion du plus grand nombre de travailleurs à nos idées et à notre organisation,

- par un ensemble d'objectifs répondant aux revendications essentielles des travailleurs dans la période actuelle (emploi, classifications, salaires, conditions de travail, droit syndical et libertés...),

- par une série d'objectifs de transformation reliant étroitement nos revendications immédiates à nos perspectives autogestionnaires,

- par une pratique démocratique d'action...

TRADUIRE NOS ORIENTATIONS DANS LES LUTTES

Nos objectifs revendicatifs et notre stratégie d'action doivent permettre de mobiliser massivement les travailleurs afin de permettre

- la satisfaction de leurs revendications immédiates,

- la victoire de la classe ouvrière à travers l'arrivée de la gauche au pouvoir,

- le développement, dès cette victoire, des transformations fondamentales vers le socialisme autogestionnaire.

Pour nous métallurgistes, notre responsabilité consiste dans l'immédiat à rassembler le rapport suffisant pour faire céder l'U.I.M.M.

- afin de faire aboutir notre plate-forme revendicative,

- afin de négocier la convention collective nationale.

A travers cette action, qui permettra de satisfaire nos revendications immédiates, nous impulsions le débat avec la C.G.T. d'une part, et d'autre part, les métallurgistes en lutte prendront plus conscience des changements nécessaires dans le type de société et d'abord sur les lieux de production.

A NOUS D'INSCRIRE L'AUTOGESTION DANS NOS LUTTES D'AUJOURD'HUI POUR QU'ELLE DEVienne LA RÉALITÉ DE DEMAIN

AU SECRETARIAT NATIONAL DE LA F.G.M.-C.F.D.T. :

Un départ : celui d'Albert MERCIER

Au dernier Congrès Confédéral, **Albert MERCIER** a été élu membre du Bureau National de la C.F.D.T. et ensuite membre de la Commission Exécutive de la Confédération. Il sera chargé plus spécialement du Secteur Action Revendicative.

Albert, 43 ans, était jusqu'alors Secrétaire National et Secrétaire Général adjoint de la F.G.M.-C.F.D.T. où il couvrait notamment la branche « Automobile » et les

problèmes « Action ». Notre Camarade avait été élu Secrétaire National en 1966 ; il était auparavant « permanent » de l'Union Métaux Franche-Comté depuis 1960, après avoir été ouvrier de la Sidérurgie (Aciéries du Doubs, Fonderies Wyss) et de l'Automobile (Peugeot-Sochaux).

Nous félicitons vivement Albert pour son élection à la C.E. Confédérale et le remercions, au nom de tous les adhérents de la F.G.M., pour les tâches qu'il a accomplies au sein de notre Fédération dans laquelle il gardera de solides amitiés.



Une arrivée, celle de Georges GRANGER

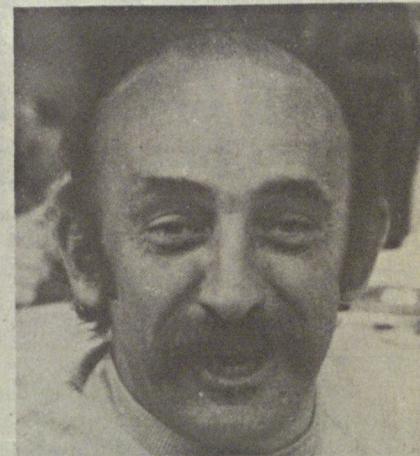
Dans l'éventualité du départ d'Albert, le Conseil Fédéral de la F.G.M. avait désigné son successeur au Secrétariat National en la personne de **Georges GRANGER**.

Georges, 40 ans, était jusqu'alors Secrétaire permanent de l'Union

Métaux Loire - Haute-Loire, membre du Conseil Fédéral et de la Commission exécutive de la F.G.M.

Georges est sidérurgiste (OS puis OP - marteleur - aux Ets Bedel à St-Etienne) : il a été responsable de la section C.F.D.T. puis Secrétaire du Syndicat Métaux de St-Etienne avant de devenir « permanent » en 1968.

Nous souhaitons la bienvenue à Georges et la meilleure adaptation possible dans sa nouvelle fonction syndicale au sein de notre Fédération où il est assuré de la sympathie de tous.



SOUSCRIPTION F.G.M. 1976

De nombreux adhérents ont participé à la souscription 1976 de la F.G.M.-C.F.D.T. en achetant un ou plusieurs billets. Ils ont ainsi contribué à fournir des moyens financiers supplémentaires aux différentes structures de notre organisation : syndicats, Unions Métaux, et Fédération elle-même.

Comme chaque année, une tombola gratuite était associée à cette souscription. Le tirage des lots nationaux a donné les résultats suivants :

- La « Renault 5 » a été gagnée par le possesseur du n° 64239 Série A.
- Le poste de « Télévision couleur » a été gagné par le possesseur du n° 93572 Série B.
- Le séjour de 15 jours en GRECE (pour 1 personne) a été gagné par le possesseur du n° 86297 Série A.

Nous félicitons les heureux bénéficiaires dont nous ferons connaître les noms après la remise des lots et nous remercions tous ceux qui se sont associés à une efficacité accrue de notre action syndicale en participant à cette souscription 1976.

A l'année prochaine pour une nouvelle souscription qui doit assurer encore davantage LE FINANCEMENT DE MASSE DE L'ACTION SYNDICALE.



INFORMATIONS PRATIQUES

AUGMENTATION DES PRIX EN AVRIL 1976

	Indice (Base 100 en 1970)	Augmentation en un mois de mars à avril 1976	Augmentation depuis le début 1976	Augmentation en un an (avril 1975 à avril 1976)
I.N.S.E.E. (national)	163,8	+ 0,9 %	+ 3,5 %	+ 9,6 %
C.F.D.T.	179,3	+ 1,1 %	+ 4,5 %	+ 12,6 %
C.G.T.	192,9	+ 1,1 %	+ 4,2 %	+ 13,3 %

RETRAITE A 60 ANS POUR CERTAINS TRAVAILLEURS MANUELS ET LES OUVRIÈRES MÈRES DE FAMILLE

Dans la « Voix des Métaux » n° 229 de janvier 1976, nous évoquions ce projet de loi. La loi a été votée le 30 décembre 1975, et, le 12 mai 1976, le Journal Officiel publiait le décret d'application.

Les dispositions de cette loi sont applicables à partir du 1^{er} juillet 1976, et concernent les pensions prenant effet après cette date (1).

Pourront ainsi prendre leur retraite au taux plein dès l'âge de 60 ans :

a) Les travailleurs manuels répondant aux conditions suivantes :

— avoir cotisé pendant 43 années au régime général de la Sécurité Sociale (à partir du 1^{er} juillet 1977 : 42 années) ; autrement dit : avoir travaillé dès l'âge de 17 ou 18 ans sans interruption !

— avoir accompli, pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années d'activité, un travail pénible : travail en continu, semi-continu, à la chaîne, au four ou

exposé aux intempéries sur les chantiers.

b) Les mères de famille :

— qui auront élevé au moins 3 enfants,

— qui auront cotisé pendant 30 années au régime général de la Sécurité Sociale ;

— qui auront exercé un travail manuel ouvrier pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années d'activité.

On le voit, les conditions, aussi bien pour les travailleurs manuels que pour les mères de famille, sont très restrictives. On estime à environ 75 000 le nombre de personnes qui, dès le 1^{er} juillet, pourront bénéficier de ces dispositions.

(1) Cependant, pourront rétroactivement bénéficier de la pension au taux plein, ceux qui ont pris une retraite anticipée, et qui remplissaient à ce moment les conditions requises par la loi.

RENTRÉE ET VACANCES SCOLAIRES 1976/1977

— Rentrée des enfants : le mardi 14 septembre 1976.

— Vacances de la Toussaint : du jeudi 28 octobre inclus au jeudi 4 novembre au matin.

— Vacances de Noël : du lundi 20 décembre inclus au lundi 3 janvier au matin.

— Vacances de février :

• Zone A (1) : du lundi 7 février inclus au lundi 14 février au matin.

• Zone B (2) : du lundi 14 février inclus au lundi 21 février au matin.

• Zone C (3) : du lundi 21 février au lundi 28 février au matin.

— Vacances de printemps :

• Zones A et B : du lundi 28 mars inclus au mardi 12 avril au matin.

• Zone C : du samedi 2 avril inclus au lundi 18 avril au matin.

— Grandes vacances : du vendredi 1^{er} juillet inclus au mardi 13 septembre au matin.

(1) Zone A : académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers, Reims, Strasbourg.

(2) Zone B : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen et Toulouse.

(3) Zone C : Créteil, Paris, Versailles.

LIVRES A LIRE

— Un « Guide pratique des appelés » publié par la C.F.D.T. donne des informations sur le service militaire, les droits des soldats, les revendications de la C.F.D.T., les positions de la C.F.D.T. vis-à-vis de l'armée... (4,40 F l'unité ou 5,05 F franco de port).

— « L'âge de l'autogestion » par Pierre Rosanvallon (Collection « Politique » - Editions du Seuil - 180 pages - 7,50 F)

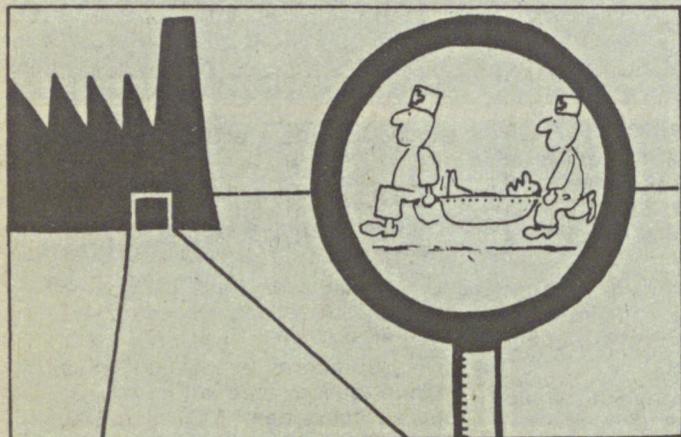
Dans ce livre, Pierre Rosanvallon, Secrétaire Confédéral et rédacteur

en chef de la revue « C.F.D.T. Aujourd'hui » précise ce qu'est l'aspiration autogestionnaire, qu'il définit notamment comme une « anti-utopie », comme une « doctrine politique réaliste ». Il expose également les différents problèmes auxquels devra faire face la société socialiste autogestionnaire, ceux qui conditionneront sa réussite : l'information des travailleurs, l'autorité du pouvoir, la compétence, la hiérarchie, le rôle des dirigeants, etc. Un document de réflexion pour les militants de la C.F.D.T.

UN GRAND AXE DE LUTTE :

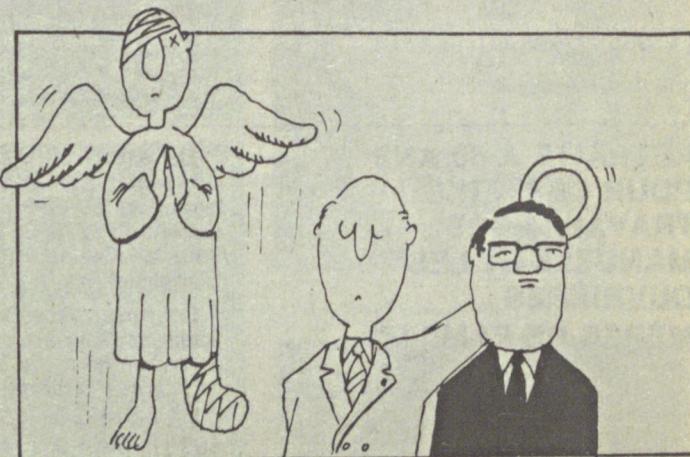
AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

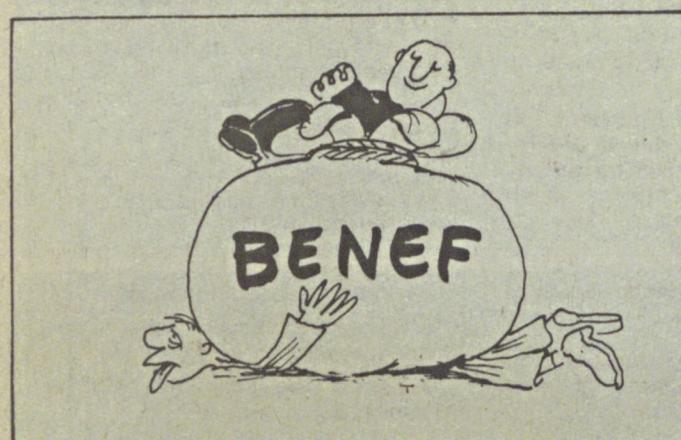


I) UNE SITUATION INTOLÉRABLE :

- En France, chaque année, des dizaines de milliers d'accidents du travail, des milliers de morts et d'invalides...



- Les « mesures » gouvernementales, non seulement ne vont rien changer, mais au contraire, vont encore atténuer la responsabilité du patronat tout en faisant apparaître celle de la victime (le salarié) et en développant le « goût du risque ».



- La course au profit, à la rentabilité à tout prix : voici la véritable cause des accidents du travail. Pour augmenter leurs bénéfices, les patrons aggravent les conditions de travail et ne respectent pas les règles de sécurité.



II) TROIS PROPOSITIONS DE LA F.G.M.-C.F.D.T. :

- Obtenons (par la conclusion d'un accord national) un crédit d'heures de 1 % des heures travaillées afin que les travailleurs et leurs organisations syndicales puissent discuter des conditions de travail et avancer des propositions pour les améliorer.



- Obtenons le droit pour le Comité d'entreprise (ou le C.H.S., ou les Délégués du personnel) de faire arrêter le travail sur les postes jugés dangereux.



- Obtenons l'extension du droit syndical : les délégués doivent avoir la possibilité d'utiliser leur mandat à l'extérieur de leur entreprise afin d'élargir la confrontation, notamment sur les conditions de travail, au niveau du Secteur géographique et de la branche professionnelle.